

CLIS

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 19 NOVEMBRE 2009**

**PRESIDEE PAR
Monsieur BOULOC**

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION	3
INTRODUCTION	5
1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT	5
2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2008 DU CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	5
3 QUESTIONS DIVERSES	8

PARTICIPANTS A LA REUNION

M. BOULOC(Président)	Sous-préfet de Boulogne Billancourt
----------------------	-------------------------------------

Représentants de la Commune et de la Communauté d'Agglomérations Arc de Seine

MME. GARDIN Catherine	Maire-adjoint à MEUDON
M. MARTIN Gérard	Mairie-Adjoint à Issy les Moulineaux
M. PROVOT Christophe	Maire Adjoint à Issy les Moulineaux
M.TEXIER Yann	Directeur SCHS Ville Issy les Moulineaux
Mme SPENDEL Maria	Directrice de l'environnement-Communauté d'agglomération Arc de SEINE

Représentants du SYCTOM

M. LABROUCHE Dominique	Directeur Général
Mme LANGUILLAT Virginie	Responsable pôle OM et valorisation énergétique
Mme MAUVILLAIN Sophie	Directrice développement durable
M. ROUX Frédéric	Directeur de projet Isséane
M. SEGUIN Nicolas	Chargé de Communication
M.PELISSOU Romain	Ingénieur (suivi du centre de tri)

Représentants des exploitants (TIRU SA et TSI pour ISSEANE)

<u>TIRU SA:</u>	
M. BOISSEAU Patrick	Directeur Technique
M. DESCLOS Jean-Michel	Responsable de la mission Environnement
<u>TSI :</u>	
M. LECOINTRE Didier	Directeur Général
M. JEANTILS Nicolas	Directeur UVE
Mme ROUSSEAU Caroline	Directrice d'Agence SITA IDF
Mme SAMBLAT Sabine	Responsable QSE
Melle AUBERT Claire	Ingénieur

Représentants des Administrations

Mme GOUSSARD Catherine	Secrétaire Général de la sous- Préfecture de Boulogne Billancourt
Mme DANGLA Christine	Sous préfecture de Boulogne Billancourt – Chef de bureau « cohésion sociale et environnement »
Mme. BERTHIER Francine	Ingénieur STIIC - Préfecture de Police
M. RAFA Alexis	Inspecteur STIIC
Mme GIMENO Catherine	Adjointe au responsable de la subdivision « Environnement » DDE/SEU/SE
Mme. LEPIED Annie	Préfecture des Hts-de-Seine – adjointe au chef du Bureau de l'environnement

Représentants des Associations

M. AUVARO Jean-Pierre	Environnement 92 et Actions Environnement Boulogne Billancourt
-----------------------	--

M. LEPARMENTIER	Le Jour de la Terre
M. RIOTTOT Michel	Environnement 92
Mme. GOUESSE Françoise	Administrateur Val de Seine Vert

Pièces jointes :

- Additif au Dossier Information du Public Bilan 2008 (distribué en CLIS)
- DIP 2008 Correction des pages 52 et 53 (réponse à question lors de la CLIS)
- Présentation power point utilisées pour la CLIS



INTRODUCTION

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2008 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)

La présentation du DIP 2008 est effectuée par TSI. M.LECOINTRE précise que 2008 a été une année consacrée en partie aux réglages après la mise en service..

Les résultats sur l'UVE et le traitement des fumées sont présentés respectivement par M.JEANTILS et Mme SAMBLAT à l'aide d'un support Powerpoint joint en annexe.

Mme MAUVILLAIN présente les résultats sur les retombées atmosphériques dans l'environnement en précisant que le SYCTOM a souhaité garder la main en tant que maître d'ouvrage sur cette surveillance environnementale. Les constats principaux de cette surveillance sont qu'il y a eu plus de retombées en dioxines dans les jauges en 2007 (pas d'usine d'incinération en fonctionnement) qu'en fin 2008 (Isséane en fonctionnement) et qu'il n'y a pas de différence entre les mesures des zones sous influence du panache et celles des zones témoin.

M.AUVARO rebondit sur les valeurs plus élevées qui existaient dans l'environnement avant ISSEANE en s'interrogeant sur le niveau de pollution général atteint dans le passé avant ces mesures.

Mme MAUVILLAIN rappelle que les valeurs mesurées dans les campagnes restent faibles. Pour les dioxines notamment, les valeurs les plus élevées sont en-dessous de la limite basse de la fourchette des valeurs observées généralement en zone urbaine (référence INERIS)

M.RIOTTOT remarque que des valeurs plus élevées en dioxines liées aux autres sources rendent maintenant difficile de voir par cette méthode une trace de l'influence d'Isséane qui a des rejets en dioxines très faibles.

Sur les tableaux de relevé des rejets à la cheminée en page 52, il lui semble qu'il y a une erreur. Il s'étonne que les volumes de fumées soient identiques sur 10 mois au m³ près pour les 2 lignes, même si par ailleurs ses propres calculs donnent des résultats assez proches de ceux présentés dans le DIP. TSI va vérifier et apporter une correction le cas échéant. (cf pièce jointe : DIP 2008 Correction des pages 52 et 53)

M. RIOTTOT s'interroge aussi sur l'utilisation de l'intervalle de confiance car il pense que les valeurs sont très largement sous-estimées. En effet, il rappelle qu'un intervalle de confiance à 95% est un intervalle de valeurs qui a 95% de chance de contenir la vraie valeur du paramètre estimé, elle n'est pas le reflet d'une incertitude de mesure. TSI précise qu'il a appliqué l'arrêté du 20 septembre 2002 qui dit que les moyennes sur une demi-heure et sur dix minutes sont déterminées à partir des valeurs mesurées après soustraction de l'intervalle de confiance à 95% sur chacune des mesures.

M. RIOTTOT précise également qu'il a comparé les rejets annuels de l'ancienne usine en 2004 avec les valeurs d'Isséane en 2008. Il observe que pour le COT,

l'ancienne usine a émis nettement moins (40 tonnes en 2004) que la nouvelle usine (610 tonnes par an en 2008)

M.BOISSEAU précise que sur les exercices 2003 et 2005 de l'ancienne usine, les valeurs de COT étaient respectivement de 3600 tonnes par an et de 2500 tonnes par an, très supérieur à la valeur d'Isséane. Du coup, il s'interroge sur la validité de la valeur de 40 tonnes par an évoquée sur le DIP de 2004 qui paraît anormalement basse.

M.RIOTTOT rappelle que le charbon actif ne détruit pas les dioxines mais les fixe. Pour les détruire, il faudrait être à température de 1200°C et non 850°C. Globalement, Isséane fonctionne nettement mieux que l'ancienne usine mais cela n'est pas encore satisfaisant.

M.LEPARMENTIER remarque que concernant la valorisation énergétique, une contribution des Amis de la terre cite le chiffre de 28% de rendement énergétique pour l'incinération alors que l'on s'approche des 50% pour les centrales au charbon. Il faut donc relativiser les prouesses en terme de valorisation énergétique. Tant d'investissement par rapport à ce faible rendement relève du gaspillage.

M.BOISSEAU informe que le chiffre de 28% indiqué par M.LEPARMENTIER est un chiffre donné par l'ADEME comme une moyenne sur l'ensemble du parc français. Il précise tout d'abord que vouloir comparer avec une centrale à charbon n'a pas de sens car la finalité n'est pas la même. Dans le cas de la centrale à charbon on veut produire de l'énergie alors que dans le cas de l'incinération des OM, on veut d'abord détruire les OM et on en profite pour le faire intelligemment en produisant de l'énergie. Le faible rendement de certaines unités d'incinération vient de leur éloignement des villes qui réduit la valorisation à de la valorisation électrique à faible rendement alors que dans les villes, un réseau de chauffage urbain permet une valorisation thermique à meilleur rendement. Le rendement de l'usine d'Isséane est supérieur à 60%. M.JEANTILS précise que le rendement pour l'année 2008 n'est pas représentatif car le GTA (Groupe Turbo Alternateur) ne fonctionne que depuis juin 2008.

M.LEPARMENTIER est d'accord qu'il ne faut pas envoyer les déchets chez les autres et notamment en Seine-et-Marne, mais c'est l'activité d'incinération qui est à remettre en cause car l'incinération est une formule dangereuse, compliquée et trop chère. Il rappelle que M. DAGNAUD lors de la commission nationale du débat public pour le projet d'Ivry a dit que l'ère du traitement des OM par incinération est derrière nous car l'avenir est de sortir la part biomasse et de la traiter par méthanisation

M.AUVARO observe que le SYCTOM dans le cadre du débat public au sujet du projet d'Ivry a déclaré envisager une réduction de la capacité d'incinération de l'usine d'Issy en 2050 et propose de graver ceci dans le marbre. D'ailleurs, pourquoi ne serait-elle pas ailleurs?..

Il souhaite savoir où en est la demande des associations de réaliser à la charge de l'exploitant des contrôles inopinés.

Mme SAMBLAT précise que l'exploitant ne réalise pas de contrôles inopinés. Des contrôles sont faits trimestriellement par un laboratoire accrédité choisi par appel d'offres sur la base du mieux disant. Par ailleurs le SYCTOM réalise également 2 mesures par an par un laboratoire également accrédité choisi via un marché public. Des contrôles inopinés peuvent être déclenchés par le STIIC.

M.RAFA informe qu'il a effectué une visite d'inspection en 2009. Le STIIC a effectivement pouvoir de soumettre les industriels à un contrôle inopiné. Le STIIC concentre actuellement ses efforts sur les rejets liquides. Isséane n'était pas pour

cette année dans le plan des contrôles inopinés. Enfin, il précise que l'inspection de fin août 2009 n'a pas permis de relever des anomalies graves motivant l'arrêt des installations.

M.RIOTTOT souligne l'importance de surveiller les rejets atmosphériques qui intéressent les riverains autant que les rejets liquides.

M.RAFA rappelle que les contrôles effectués dans le cadre de l'auto surveillance répondent à une exigence réglementaire d'un plan d'assurance qualité.

M.AUVARO s'indigne du fait qu'il a fallu attendre l'incendie de la cheminée pour que les riverains découvrent que les fumées qui sortaient de la cheminée n'étaient pas composées que de vapeur d'eau. M. BOISSEAU rappelle que toutes les informations ont toujours été communiquées à la CLIS sur le contenu des fumées.

M.LABROUCHE souhaite revenir sur l'intervention de M.DAGNAUD telle que rapportée par M. LEPARMENTIER. Le SYCTOM s'est effectivement positionné sur une forte réduction des déchets à la source. Des espoirs sont fondés sur le traitement mécano biologique mais il ne règlera pas tous les problèmes. Le projet d'Ivry prévoit une réduction de l'ordre de 50% de la quantité incinérée.

M.RIOTTOT rappelle la proposition du SYCTOM dans le cadre de la commission nationale du débat public pour le projet d'Ivry de réaliser des contrôles à l'initiative des associations, payés par le SYCTOM.

M.LABROUCHE précise que le SYCTOM a proposé que pour les deux contrôles ponctuels qu'il effectue chaque année, le choix du laboratoire soit laissé à l'initiative des associations pour l'un des deux. Cela est bien dans l'esprit de ce qu'a dit M.RIOTTOT.

Mme SAMBLAT poursuit la présentation par les résultats sur les rejets liquides et notamment les résultats sur les températures au rejet en SEINE.

M.RIOTTOT propose la mise en place d'une pompe à chaleur sur les rejets en SEINE pour récupérer les calories.

M.LEPARMENTIER s'interroge sur le devenir des encombrants suite à l'arrêt du traitement par TSI.

M.ROUX précise qu'une étude est en cours pour récupérer des équipements du traitement des encombrants dans le but d'augmenter la capacité de tri pour la collecte sélective. Un appel d'offres est en cours pour traitement des encombrants par des sociétés privées.

M.LABROUCHE précise que 3 sites sont utilisés pour le traitement de ces encombrants :

- BUC
- Chatillon : centre de transfert exploité par GENERIS
- Villeneuve le roi : exploité par PAPREC

M.RIOTTOT informe du mécontentement des associations de Seine et Marne de recevoir les REFIONS de Paris. N'y a-t-il pas d'autres moyens d'élimination ?.

M.BOISSEAU rappelle qu'il y a eu des études de vitrification des cendres par le procédé de la torche à plasma. Il précise que ces études ont montré que cela ne marchait pas bien, que c'était cher et qu'il y avait notamment des problèmes de

colmatage du traitement des fumées et de tenue des réfractaires de la poche de fusion..

M.RIOTTOT cite le DIP qui dit que toutes les valeurs des rejets sont sur le site de TIRU et informe ne pas les avoir trouvées. Mme SAMBLAT confirme que toutes les courbes de valeurs journalières présentées ce jour sont bien accessibles sur le site de TIRU.

M.LECOINTRE revient sur les effectifs du centre suite à une question de M AUVARO qui rappelle que dans un délibéré, la ville s'était engagée à ce que le personnel soit du personnel statutaire stable. 55 personnes en CDI travaillent sur le site dont 6 équipes de quart composées de 4 personnes. Le complément est fait en sous-traitance. Mme ROUSSEAU pour le tri précise que 25 salariés de SITA IDF travaillent au centre de tri ainsi que 28 équivalents temps plein en insertion professionnelle.

M.RIOTTOT demande combien de personnes en dehors des heures ouvrées.

M.LECOINTRE précise qu'il y a 4 personnes présentes la nuit et dix fois plus la journée.

M.LABROUCHE explique que le SYCTOM est toujours très exigeant dans ses marchés concernant l'encadrement du recours à l'intérim.

M.RAFA informe qu'un toilettage nécessaire de l'arrêté suite au démarrage de l'installation sera proposé au CODERST. Il porte sur la sécurité incendie, les rejets en eau à l'égout en prenant en compte les exigences de l'arrêté d'autorisation de déversement, L'exploitant demande une extension de la capacité de stockage des produits issus de la collecte sélective. Cette demande doit être complétée d'une étude de danger pour la sécurité incendie.

3 QUESTIONS DIVERSES

M.LEPARMENTIER s'interroge sur les relations avec les nouveaux voisins tels que Microsoft.

Mme MAUVILLAIN précise qu'une visite du site a été organisée et que la société Microsoft et son CHSCT ont demandé à faire partie du groupe des sentinelles.

M.RIOTTOT demande si les fours peuvent fonctionner à une capacité plus faible.

M. ROUX répond que les fours peuvent fonctionner jusqu'à 70% de leur capacité.

4 VISITE DE L'USINE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BOULOC ferme la séance et propose aux participants la visite de l'usine d'Isséane.